

- Au début et à la fin du travail et à chaque pause de travail dans la cafétéria, il faut pointer en tenue de travail. Le chef de département vous donnera toutes les explications à propos des modalités du pointage.
- L'entrée dans la zone de production avec un véhicule est interdite. Tous les véhicules personnels et voitures de société du personnel de production et technique (même en sous-traitance) doivent être stationnés derrière l'entreprise sur de parking.
- Seul l'accès aux locaux dans lesquels vous êtes actifs vous est autorisé.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Pour votre propre bien-être et celui d'autrui, toutes les consignes de sécurités qui sont imposées par votre employeur et celles qui sont d'application dans notre entreprise doivent être strictement respectées.

Maintenez propre l'espace de production et les installations sociales, tout le monde en profitera.

Règles d'hygiène (Gaufres soufflées)

Maladies / Blessures

- Les maladies contagieuses (staphylocoque doré, typhus, paratyphus, autre salmonelloses, e coli, shigella, choléra, hépatite virale a, diarrhée, vomissements, refroidissements, grippe, tuberculose, maladies cutanées) doivent immédiatement être signalées à la personne de contact ou au responsable du département.
- Les blessures doivent immédiatement être signalées et soignées et recouvertes de pansements bleus détectables. Les pansements normaux doivent être remplacés avant d'entamer son travail.
- Les médicaments personnels ne sont pas emportés dans les zones de production et de stockage (ils restent dans le vestiaire).

Hygiène personnelle

- Tous les travailleurs doivent se présenter en état correct au travail.
- Les ongles des mains doivent être propres et coupés court.
- Les ongles artificiels sont interdits.
- Le vernis à ongles et tout excès de parfum ou d'after shave sont interdits.

Tenue de travail propre et chaussures de sécurité

- Doivent obligatoirement être portés dans les zones de production et de stockage.
- Après le travail, celles-ci doivent rester dans le vestiaire.
- Il est interdit d'emporter avec soi les tenues de travail et les chaussures de sécurité.

Filet à cheveux

- Est obligatoire pour quiconque entre dans les zones de production et de stockage, et doit être remplacé chaque jour.
- Il doit être porté de telle manière à couvrir tous les poils du crâne.
- Filet à barbe si nécessaire.

Tous les bijoux

- Tels que montres, épingles à cheveux, colliers, piercings et boucles d'oreilles sont interdit dans les zones de production et de stockage.
- Seules les alliances lisses sans incrustations sont autorisées.

Tabac

- Fumer est interdit partout dans l'usine.

Nourriture et boissons

- Boissons, nourriture, chewing-gum ou bonbons sont interdit dans les zones de production et de stockage.
- Ce n'est autorisé que dans les bureaux et réfectoires.
- Il est interdit d'emporter des produits à base de noix dans l'usine.
- Les denrées fraîches ne peuvent être stockées dans les vestiaires, mais bien dans le réfrigérateur ou dans un frigobox.
- Les autres denrées alimentaires ne peuvent pas entrer en contact avec les tenues de travail.

Verre

- Le verre est formellement interdit dans l'usine.
- En cas de bris de verre ou de plastique, les produits éventuellement contaminés doivent immédiatement être bloqués et les responsables de la pause doivent être avertis.
- Le service de qualité décide de ce qui doit advenir des produits.
- Par la suite, les éclats sont ramassés au moyen d'un set de nettoyage spécial (présent dans le local des responsables de pause).
- Contrôle des brosses, des chaussures et des vêtements.

Incidents

- Les incidents éventuels qui peuvent mettre en péril la sécurité du produit ou la qualité du produit doivent toujours être signalés au supérieur direct (par ex. fuite d'huile, robinets qui coulent, restes de produit de nettoyage...)

Portes

- Les portes doivent toujours être fermées.

- La présence de vermine doit directement être signalée au service qualité.

Lavage des mains et désinfection

- Au début du travail
- Après le repas ou après une pause
- Après chaque utilisation des toilettes.
- Après chaque maniement où les mains peuvent être salies ou contaminées.

Visiteurs

- Ne peuvent pas toucher les produits.

Voyages

- Si en tant que visiteur, technicien expert ou travailleur, vous avez entrepris des voyages en dehors de l'Union Européenne au cours des dernières 24 heures, vous devez le signaler à la personne de contact ou au responsable du département.

Pour les techniques externes

- Vous ne pouvez pas toucher les produits.
- Vous pouvez uniquement utiliser les lubrifiants et solvants de la société.
- Gardez à portée de main votre petit matériel : écrous, boulons, dans un seau ou ravier identifié.
- La soudure, le meulage, le polissage et le forage peuvent uniquement être effectués en dehors des heures de production ou en cas de pauses (la protection de la zone est une obligation)
- N'utilisez pas de solvants ni peintures sans autorisation du responsable de production.
- Un permis de feu est nécessaire pour les interventions comme la soudure, le meulage et le forage.
- Après d'intervention technique et après avoir quitté le poste de travail propre, vous devez signaler votre départ auprès du responsable (de pause).

Vous déclarez par la présente accepter les règles susmentionnées :

Nom visiteur, travailleur, technicien externe :	
Signature :	
Société :	
Date :	
Personne de contact :	
Affaires à mentionner en rapport avec les règles susmentionnées par visiteur, travailleur, technicien externe : (*)	

(*)= Veuillez tenir compte du fait que, en fonction de vos remarques à propos des règles susmentionnées, votre accès à l'usine pourrait être limité ou interdit et des mesures d'hygiène complémentaires peuvent vous être imposées.